

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



**Séance plénière
du 6 octobre 2022**

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



**Séance plénière
du 6 octobre 2022**

I – DEROULE

Déroulé plénière du 6 octobre 2022

9h00 Ouverture de la séance par les préfets Co-présidents du CMUB

9h30 Le fonctionnement du CMUB

- Installation formelle du CMUB par les co-présidents (arrêté n° 1405 du 25 juillet 2022) ;
- Présentation des représentants du CMUB au Conseil national de la mer et des littoraux CNML (délibération n° 01/2022 en date du 24 août 2022) ;
- Désignation des membres de la Commission permanente
- Création de la Commission thématique « Connaissance, continuité écologique, vision prospective et enjeux de recherche »
- Calendrier de travail pour 2023

10h30 PAUSE

11h00 Présentation des travaux de la Stratégie nationale de la mer et du littoral par la DGAMPA

11H30 Les enjeux de sécurité des espaces maritimes dans la zone maritime du sud de l’océan indien

12h15 Conclusion

12h30 Cocktail sur terrasse

14h00 : Réunion de travail de la commission thématique prospective

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



Discours introductifs

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



Séance plénière
du 6 octobre 2022

II. Fonctionnement du CMUB

Structures composant le CMUB

ARRÊTÉ N° 1404 du 25 juillet 2022 Modifiant l'arrêté n° 1606 du 3 septembre 2015 portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Le conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien comprend six collèges composés de 74 membres :

9 représentants de l'État ;

9 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

17 représentants des entreprises présentes dans le bassin, dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral ;

9 représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral ;

23 représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer ou du littoral ;

7 personnes qualifiées représentatives notamment du monde scientifique.

Renouvellement des membres du CMUB

Après consultation d'organismes actifs dans le milieu maritime à Mayotte, dans les TAAF et à La Réunion, certaines structures ont manifesté un intérêt pour la gouvernance de bassin et le vœu de rejoindre le CMUB.

Sont ajoutés les structures suivantes :

- le Cluster Maritime de Mayotte, nouvellement créé
- l'association Oulanga Na Nyamba, basée à Mayotte et active pour la protection des tortues marines
- la Confrérie des Gens de la Mer à la Réunion, qui œuvre pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel maritime
- l'Institut bleu à La Réunion qui regroupe acteurs publics et privés, à l'initiative du conseil régional, pour mieux répondre aux enjeux de connaissance et de promotion des filières

Désignation des membres du CMUB

Arrêté 1405 du 25 juillet 2022 portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Les membres proposés découlent de l'évolution de la composition du Conseil et des renouvellements d'instances opérés.

Les membres élus, représentant les collectivités territoriales, désignés à la suite des élections de 2020 et 2021 ont été renouvelés.

Pour les autres structures économiques, associatives et scientifiques, des propositions formelles ont été sollicités et obtenues. Cette liste nominative comporte ainsi 33 nouveaux membres (titulaires ou suppléants), soit 25 % de l'ensemble des membres nommés appartenant aux collèges 2 à 6

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



Séance plénière du 06 octobre 2022

III. Désignation des représentants du bassin maritime Sud océan indien au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) en date du 24 août 2022



En raison du renouvellement de ses membres pour 3 années renouvelables par arrêté inter préfectoral défini en objet, il était nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants du bassin maritime Sud océan Indien au **Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)** parmi les membres élus, représentant les collectivités territoriales. , objet de .

Les membres suivants pour représenter le bassin maritime Sud océan Indien au sein du collège des élus du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) par la délibération 01/2022 du CMUB en date du 24 août 2022

Titulaires :

- Mr Wilfrid BERTILE, Conseiller régional de La Réunion, Président de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes, et Relations Internationales, représentant titulaire au CNML durant le précédant mandat
- Mr Marib HANAFFI, maire d'Acoua à Mayotte, représentant titulaire au CNML durant le précédant mandat

Suppléants :

- Mme Maya CESARI, Conseillère régionale de La Réunion, déléguée à l'innovation et à la croissance bleue,
- Mr Abdou DAHALANI, Président du conseil économique, social et environnemental de Mayotte).

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



**Séance plénière
du 06 octobre 2022**

Délibération n° 02 / 2022

**Portant création et désignation des membres de la Commission
permanente
du bassin maritime Sud océan Indien**



Une commission permanente (CP) est créée par le conseil qui fixe le nombre de ses membres

sans pouvoir dépasser vingt-trois. Il est souhaitable que chaque collège du conseil soit représenté par au moins un membre.

Les membres de la CP sont désignés par l'assemblée plénière du conseil.

Il est procédé à la désignation de la CP à chaque renouvellement complet du conseil.

Les membres de la CP peuvent se faire représenter aux réunions de cette dernière par leur suppléant au sein du conseil.

La CP est présidée conjointement par le préfet de La Réunion ou son représentant et par un membre du collège des collectivités territoriales et de leurs regroupements.

Collège 2

M. Wilfrid BERTILE – Conseil régional de La Réunion

M. Marib HANAFFI – maire d'Acoua, Mayotte

Mme Zamimou AHAMADI – Conseil départemental de Mayotte

Collège 3

M. Abdallah CHARIF – CAPAM Mayotte

M. Sébastien CAMUS – cluster maritime de La Réunion

Mme Sittirati MOHAMED – cluster maritime de Mayotte

M. Xavier DUCRET – Syndicat des énergies renouvelables

Collège 4

M. Denis LEPELIER – CGTR Réunion

M. Rémy LANNUZEL – CFDT Réunion

M. Salim NAHOUDA – CGT Mayotte

M. Oussen BALAHACHI – CISMA CFDT Mayotte

Mme Dhoimrati MTRENGOUENI – UD FO de Mayotte

Collège 5

Mme Raima FADUL – association Atoll Mayotte

M. Eric BELLAIS – EAM Mayotte

M. Dominique ALINCOURT – Fédération française de voile

Mme Véronique LAGOURGUE – Fédération française de canoë kayak

M. Willy CAIL – Centre sécurité requin

Collège 6

M. Sébastien JACQUEMET – Université de La Réunion

Mme Magali DUVAL – IFREMER

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



**Séance plénière
du 06 octobre 2022**

Délibération n° 03 / 2022

**Portant création de la Commission thématique
du bassin maritime Sud océan Indien « connaissance, continuité
écologique, vision prospective et enjeux de recherche »**



Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, le conseil peut créer, en tant que de besoin et à la majorité de ses membres, des commissions spécialisées, thématiques ou géographiques ainsi que des groupes de travail, dans les conditions qu'il définit concomitamment.

La création de telles instances est validée par le procès-verbal de la réunion.



La création d'une commission thématique autour d'une démarche et d'un pacte de confiance est proposé au futur groupe d'acteurs, scientifiques et non-scientifiques.

L'animateur principal de la démarche de co-construction, **M. Denis BAILLY, professeur à l'université de Bretagne occidentale**, vous présente la mission de préfiguration CAFRINE, en appui au DSBM.

Lors de la réunion de la commission thématique du CMUB qui se tiendra cet après-midi, l'animateur présentera le bilan du parcours de consultation réalisé par Mme Roseline BARONCE de Mai à Septembre auprès des membres du CMUB, puis les étapes à venir.

Cette réunion permettra la mise en place du groupe d'acteurs qui souhaitent partager leurs savoirs, leurs expertises et leurs besoins au service du DSBM sur ses thématiques de connaissance, recherche et développement durable.

Tous les aspects pratiques et les modalités seront présentés et discutés lors de cette réunion.

Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien



PAUSE